

RAPPORT N° 01/6-25
du Conseil Municipal

OBJET

CESSION DE TERRAIN

(RAMSAMY Christophe / Rue de la Bourgogne / Moufia / HM 33)

La Ville est propriétaire du terrain cadastré HM 33, situé rue de la Bourgogne dans la ZAC de Moufia I.

Ce terrain bâti d'une surface de 394 m², accueillait anciennement une maison de quartier aujourd'hui à l'abandon.

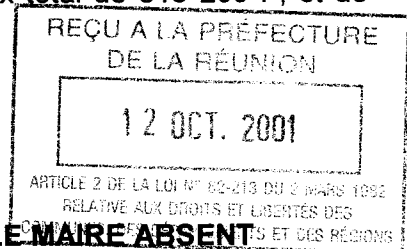
Ce terrain ne semble plus présenter, aujourd'hui d'intérêt majeur en terme de développement du secteur et/ou d'aménagement de la ZAC.

En effet, du point de vue foncier, la Ville ne possède dans le secteur que ce seul terrain ; de plus, sur le plan de l'aménagement, ce terrain étant situé au cœur d'un secteur résidentiel la reconstruction d'un équipement public paraît inopportun.

Aussi, dans un souci de bonne gestion patrimoniale il est proposé de céder le terrain au profit de Monsieur RAMSAMY Christophe au prix de 800 F/m² conforme à l'estimation du Domaine. Cette personne possède, en effet, sur ce terrain et sur le terrain contigu cadastré HM 34 un projet de petite opération immobilière qui sera portée par une SCI.

Je vous demande donc de bien vouloir vous prononcer sur la cession du terrain communal, décrit ci-dessus, au profit de Monsieur RAMSAMY Christophe au prix de 800 F/m² conforme à l'estimation du Domaine, soit un prix total de 315 200 F, et de m'autoriser à intervenir dans les actes correspondants.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



POUR LE MAIRE ABSENT

Jean-Jacques MOREL

1^{ER} Adjoint

**DELIBERATION N° 01/6-25
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 28 septembre 2001**

OBJET

**CESSION DE TERRAIN
(RAMSAMY Christophe / Rue de la Bourgogne / Moufia / HM 33)**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Générales des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 01/6-25 du Maire ;

Vu le Rapport de Monsieur Jean-Pierre FOURTOY, Conseiller Municipal, présenté au nom des Commissions Aménagement du Territoire / Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

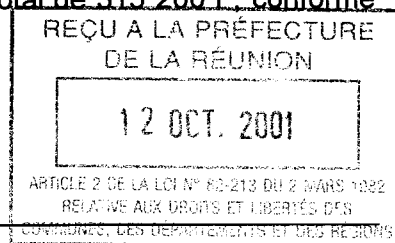
**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Autorise le Maire à procéder à la cession du terrain communal cadastré HM 33 sis rue de la Bourgogne à Moufia, disposant d'une surface de 394 m², au profit de Monsieur RAMSAMY Christophe, au prix de 800 F/m², soit un prix total de 315.200 F, conforme à l'estimation des services du Domaine.

ARTICLE 2

Autorise le Maire à intervenir dans l'acte correspondant.



Pour extrait certifié conforme
fait à Saint-Denis le, 05 OCT 2001

**POUR LE MAIRE ABSENT
Jean-Jacques MOREL
1^{er} Adjoint**

